

MANIFESTE



POUR UNE EAU AU SERVICE
DE LA SOUVERAINETÉ
AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

*Synthèse des Organisations Professionnelles Agricoles
de Bourgogne-Franche-Comté*

INTRODUCTION

Nous, les signataires, présentons dans ce manifeste notre vision d'une agriculture, engagée dans le changement climatique et pour la pérennité des exploitations agricoles. Nous voulons accompagner de façon déterminée et active nos agricultures dans une période de grande transition climatique, environnementale, géopolitique, économique et sociale.

Ainsi, ce manifeste a pour but de présenter une vision d'une agriculture engagée pour les souverainetés agricole et alimentaire des territoires.

Aujourd'hui plus que jamais, la question de la ressource en eau est et sera un enjeu primordial pour développer et maintenir une agriculture viable sur notre territoire. Afin de répondre à la demande alimentaire nationale, l'eau est une ressource renouvelable, patrimoniale, nous rappelons qu'un patrimoine se doit d'être géré au service de l'intérêt général. L'eau soutient une multitude d'usages anthropiques, en assurant l'approvisionnement en eau potable, vital pour la santé humaine ; en alimentant les industries, facilitant la production et l'innovation ; et en permettant l'alimentation des cultures, garantie de la sécurité alimentaire. L'eau est également une source de loisirs, enrichissant notre milieu et notre qualité de vie, elle joue un rôle crucial dans le maintien de la biodiversité.

Enfin, cet élément est directement lié à notre souveraineté économique dont relève notre agriculture. C'est pourquoi, nous rappelons que cette ressource, qui peut venir à manquer, doit être partagée de façon cohérente entre chaque usage et usagers. Le code de l'environnement pose comme principe que l'eau est un patrimoine commun. Sa gestion concertée et durable est donc indispensable pour répondre à ces multiples usages, dont celui de l'agriculture, tout en préservant notre environnement naturel.

Notre territoire, situé en tête de bassin, joue un rôle stratégique : il conditionne la disponibilité et la qualité de l'eau pour l'ensemble des territoires en aval. Ce contexte géographique unique implique une gestion appropriée et adaptée de la dépendance de l'agriculture à l'eau. L'agriculture est dépendante de l'eau pour produire de façon durable en quantité et en qualité suffisante. Sans eau pas d'agriculture, sans agriculture pas de développement territorial. Cette équation s'accompagne de responsabilités particulières pour préserver les ressources naturelles, maintenir une agriculture productive et pérenne, protéger notre souveraineté agricole et alimentaire face aux défis climatiques et environnementaux croissants.

Ce manifeste s'adresse aux acteurs du territoire et aux financeurs potentiels à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et du département de la Côte-d'Or (collectivités locales, financeurs publics et privés, organismes agricoles, gestionnaires de l'eau), sans qui la nécessaire adaptation au changement climatique ne sera pas possible

LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, UN PILIER AGRICOLE ENTRE PERFORMANCE ET TRANSITION

En 2024, les exportations françaises de produits agricoles atteignent plus de 82,5 milliards d'euros, contre environ 77,6 milliards d'euros d'importations. Ce solde commercial positif reflète la performance de certaines filières, notamment les vins et spiritueux (17 milliards d'euros d'exportations pour 4,5 milliards d'importations), les produits laitiers (8,9 contre 5,6 milliards) et les céréales (+7,4 milliards entre juillet 2023 et juin 2024). En revanche, d'autres secteurs restent structurellement déficitaires, comme les fruits et légumes dont le solde est négatif de 7,1 milliards d'euros, avec 14 milliards d'euros d'importations pour seulement 6,8 milliards d'exportations. Face à ces déséquilibres, il devient nécessaire de soutenir le développement de filières locales, tant en production qu'en consommation, pour renforcer l'autonomie alimentaire du pays.

Dans ce contexte, l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté continue de jouer un rôle économique majeur en 2025. Elle repose sur une Surface Agricole Utile de 2,48 millions d'hectares (soit la moitié du territoire régional) et une diversité de productions emblématiques : élevage bovin pour le lait et la viande, viticulture, grandes cultures, maraîchage et apiculture. Ces filières participent activement à la balance commerciale excédentaire du secteur agricole français. À cela s'ajoute une valorisation importante via les produits sous signes officiels de qualité – AOP, IGP, Label Rouge – qui contribuent à la notoriété nationale et internationale des productions régionales et au rayonnement des savoir-faire locaux.

Cependant, cette dynamique est fragilisée par l'intensification des aléas climatiques, qui imposent une adaptation rapide des pratiques agricoles. La gestion de la ressource en eau, la résilience des cultures et des élevages, ainsi que l'innovation agronomique deviennent des enjeux stratégiques pour assurer la durabilité des exploitations. Dans un contexte de transition écologique, la région doit poursuivre ses efforts pour conjuguer performance économique, souveraineté alimentaire et réponses aux attentes sociétales en matière d'environnement et de qualité des produits.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : IMPACTS CONSÉQUENTS SUR LA PRODUCTION AGRICOLE

Il importe de comprendre de quoi nous parlons, lorsqu'on aborde les évolutions climatiques. Dans ce domaine, pas besoin de long discours, la réalité est suffisamment signifiante : selon le Centre de recherches de climatologie (CRC) de l'université de Bourgogne, d'ici 2100 - dans moins de 80 ans - la température moyenne devrait croître de + 3°C en Bourgogne-Franche-Comté, comme décrit au sein du graphique ci-dessous.

Cette hausse généralisée des températures entraînera des conséquences sur le vivant, dont le bétail, et les cultures

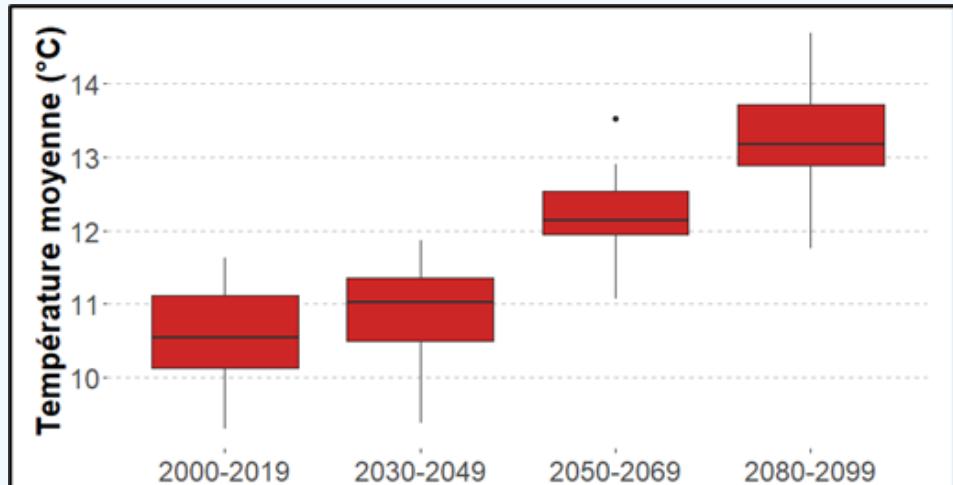
1.1. Direction générale des douanes et droits indirects

2.2. FranceAgriMer

3.DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

En effet, le stress thermique causé par une augmentation du nombre de jours supérieurs à 25 °C, voire 35 °C, dans l'année, influe sur les productions végétales, mais également sur les productions animales et notamment la production laitière, et pose à long terme des problèmes sanitaires, de reproduction du bétail et de qualité du lait.

Evolution de la température moyenne en BFC à l'horizon 2100

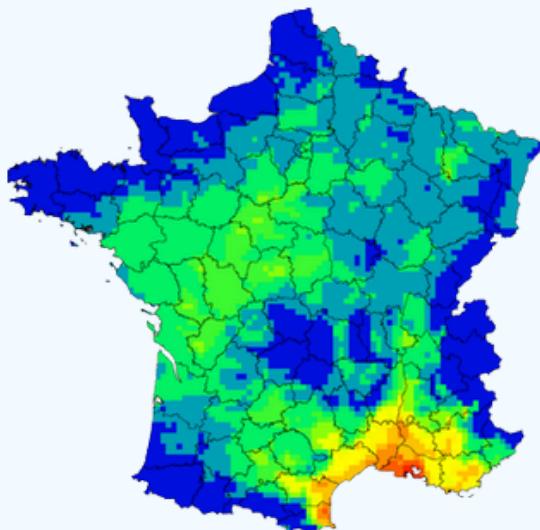


(Source : Centre de Recherches de Climatologie - Université de Bourgogne)

En tenant compte de la hausse des températures moyennes aux échelles régionale et nationale, mais aussi de l'humidité de l'air et de la vitesse du vent, on peut prévoir une hausse du risque incendie généralisée en France métropolitaine (*voir cartes ci-dessous*). Cette sensibilité au feu est une menace supplémentaire à prendre en compte pour les cultures en BFC.

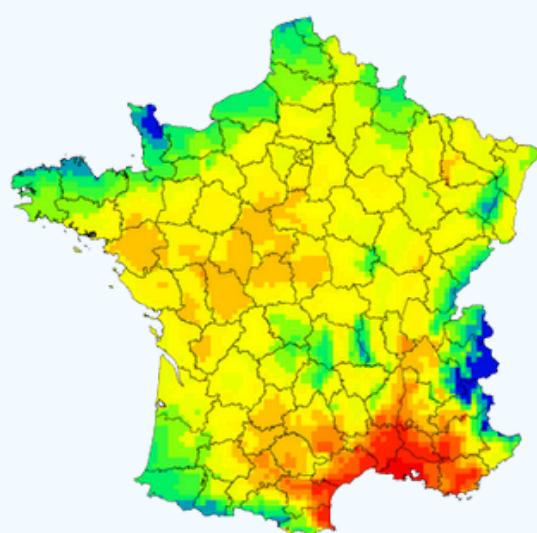
Nombre de jours avec une sensibilité Feu Météo élevée (IFM ≥ 40) (1) en France métropolitaine entre la période de référence et l'année 2100

Référence (1976 - 2005)



2 - 6 jours (en BFC)

2100 (+4°C)

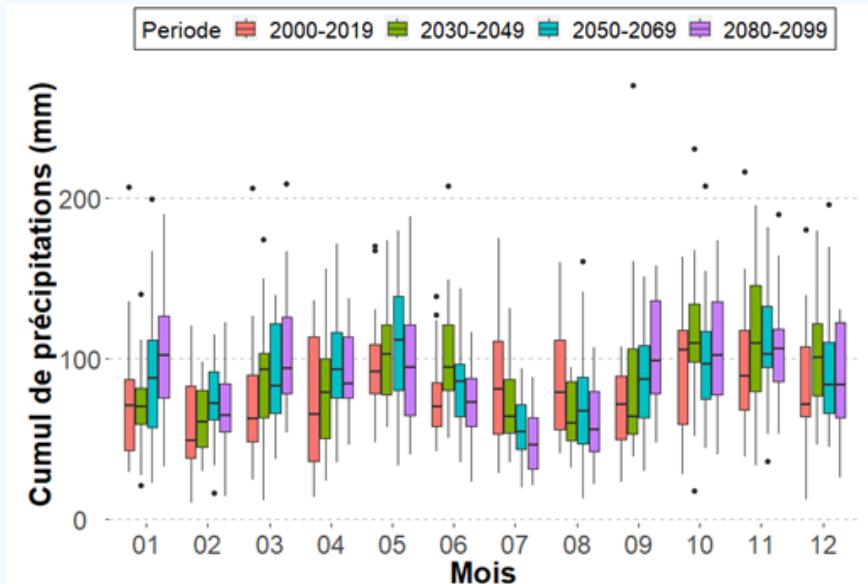


13 - 30 jours (en BFC)

1.1. IFM (Indice Forêt Météo) : indicateur du risque d'occurrence d'un feu de forêt, calcul à partir des données météo à partir de la T°C, humidité de l'air, vitesse du vent - source DRIAS

Selon les modèles de projections climatiques, les volumes de précipitations annuelles semblent se maintenir. En revanche c'est dans leur répartition spatiale et temporelle que nous devrions observer de fortes disparités.

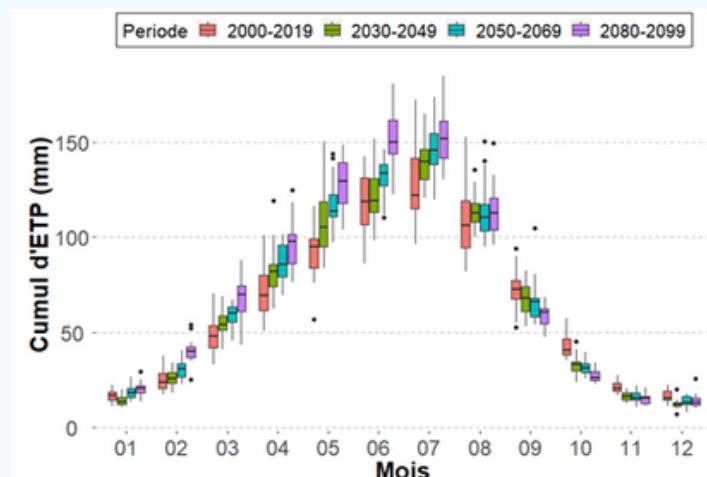
Evolution des cumuls de précipitations mensuels en BFC à l'horizon 2100



(Source : Centre de Recherches de Climatologie - Université de Bourgogne)

Les prévisions indiquent que, par rapport à aujourd'hui, les précipitations seront plus importantes en hiver et au printemps, et moindre en été. Cette répartition inégale entraînera des conséquences sur la temporalité des besoins en eau des cultures. En effet, si la part d'eau provenant des précipitations naturelles vient à diminuer en période d'étiage (d'avril à octobre pour notre territoire), et que les températures moyennes augmentent durant la même période, la demande évaporative des cultures augmentera mathématiquement. Ainsi, les besoins en eau des cultures augmenteront sur une année-type (en moyenne +120 mm d'ETP par an).

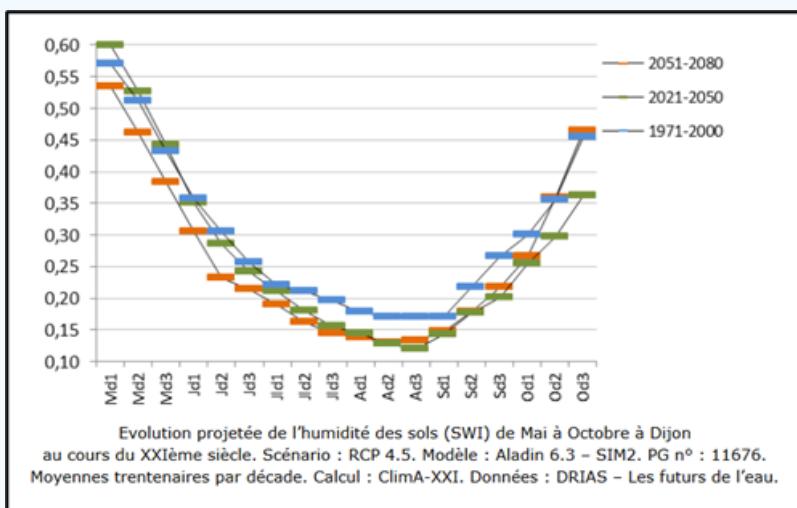
Evolution des cumuls d'évapotranspiration potentielle mensuels en BFC à l'horizon 2100



(Source : Centre de Recherches de Climatologie - Université de Bourgogne)

Cette augmentation se produirait majoritairement au printemps et en été, périodes où la végétation, et donc les cultures, ont des besoins en eau plus importants.

Ce phénomène se produira conjointement à un assèchement des sols, comme en témoigne le graphique ci-dessous.



(Source : Centre de Recherches de Climatologie - Université de Bourgogne)

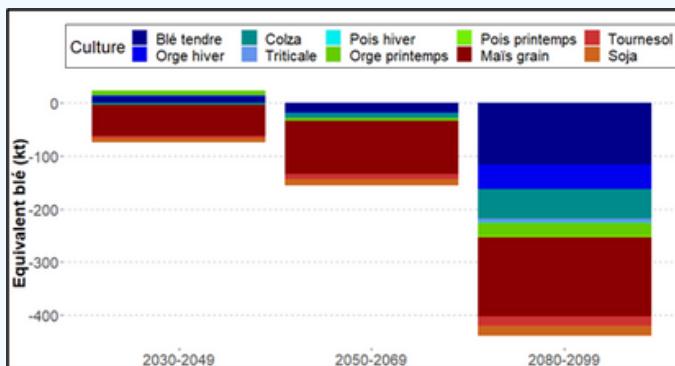
La modification du régime pluviométrique annuel aura un impact important sur le débit des cours d'eau, et particulièrement en période d'étiage. Ainsi, de fortes réductions du débit des cours d'eau entre mai et octobre seront observables dans le futur.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : IMPACTS CONSÉQUENTS SUR LA PRODUCTION AGRICOLE

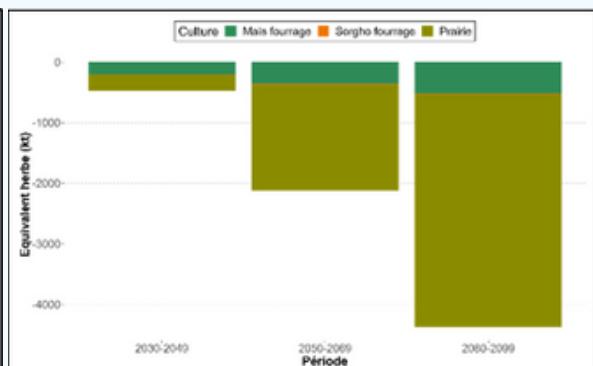
Si on compare à la période actuelle, le changement climatique et ses implications futures auront des effets sur les cultures avec des baisses de rendements évaluées, en moyenne de 10% à 20% selon les cultures considérées.

Concrètement, cela se traduira, en région Bourgogne-Franche-Comté, par une perte de production annuelle équivalente à 440 000 tonnes de blé, à laquelle s'ajoute une perte de 4 millions de tonnes d'herbe.

Perte de production agricole en kilotonnes d'équivalent blé et en kilotonnes d'équivalent herbe, en fonction de la période future, avec le scénario climatique RCP 8.5 (GIEC)



(Source : outil PerfAlim)



(Source : YVOZ et al.)

Mettons en face la conséquence en termes de produits alimentaires finis : nous devons faire l'impasse sur :

**-1,5 milliard
de baguettes
par an**



**-40 000 tonnes
de viande de boeuf, soit
200 millions
d'assiettes par an
(en comptant 200g de boeuf/assiette)**



(Source : outil PerfAlim)

A l'horizon 2100, nous perdrons de quoi satisfaire l'équivalent des besoins alimentaires annuels d'1,1 million de personnes, soit près de 40% de la population de Bourgogne-Franche-Comté, et l'équivalent des départements de Côte-d'Or et du Doubs.

Face à de telles perspectives, l'adaptation au changement climatique implique une politique de gestion de l'eau concertée et cohérente à l'échelle du territoire, et ce afin de préserver la sécurité alimentaire et la diversité agricole régionale.

COMBINER DIFFÉRENTES APPROCHES POUR UNE STRATÉGIE EFFICACE

Nous rappelons qu'il existe plusieurs solutions pour faire face aux défis climatiques :

PRATIQUES AGRICOLES

Efficience

- Sondes de Mesure
- Outils d'aide à la décision
- Irrigation de précision

Esquive

- Augmenter la teneur en matière organique du sol
- Adaptation du travail du sol et conduites culturales (précocités, dates de semis...)
- Diversifier les cultures

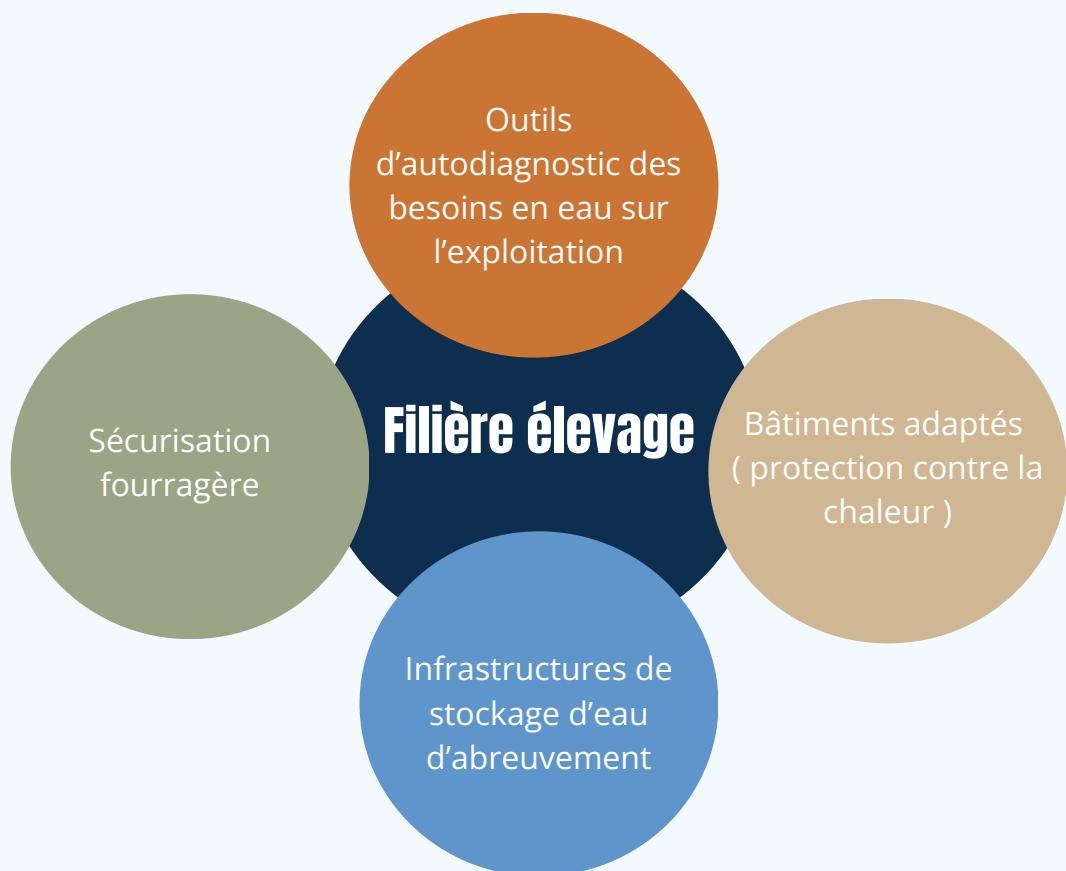
Tolérance

- Variétés résistantes au stress hydrique
- Usage de Biostimulants

La filière élevage n'est pas en reste, et plusieurs solutions existent dans cette filière cruciale en BFC.

Dans un contexte de changement climatique et de tension sur la ressource en eau, la gestion de l'eau en élevage devient un enjeu stratégique. L'utilisation d'Outils d'Aide à la Décision (OAD) permet aux éleveurs de mieux anticiper les besoins en eau du troupeau et de piloter finement l'irrigation des cultures fourragères en fonction des conditions climatiques. La sécurisation des fourrages, à travers des pratiques adaptées (stockage, diversification des cultures fourragères, gestion des prairies), limite la dépendance à l'irrigation et renforce la résilience des systèmes d'élevage. Enfin, l'adaptation des bâtiments et infrastructures – abreuvoirs économes, récupération d'eau de pluie, systèmes de refroidissement performants – permet d'optimiser l'usage de l'eau, d'améliorer le confort des animaux et de réduire les risques sanitaires. Ces leviers combinés contribuent à une gestion durable de l'eau en élevage, tout en assurant la pérennité des exploitations.

Mesurer l'ensemble des risques à prendre pour s'adapter et à venir



INTÉGRER CES SOLUTIONS DANS UNE STRATÉGIE DE GESTION DYNAMIQUE ET DURABLE DE L'EAU POUR UN AVENIR POSITIF

Dans une logique de souveraineté agricole et alimentaire et de pérennisation des filières agricoles locales, nous affirmons qu'il faut combiner l'ensemble des leviers cités ci-dessus dans le cadre d'une stratégie de gestion dynamique et durable de la ressource en eau sur le territoire.



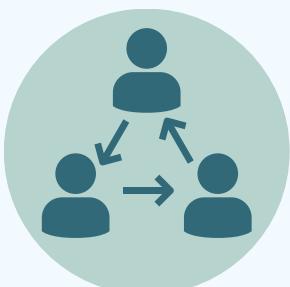
Adaptation des pratiques agricoles

- Amélioration de la rétention en eau des sols
- Diversification des cultures
- Optimisation des stratégies d'irrigation



Gestion de l'eau

- Création de plans d'eau
- Limitation de la pression sur l'eau potable
- Réutilisation des eaux pluviales
- Maintien des éléments favorables au remplissage des nappes



Approche concertée

- Mobilisation des acteurs locaux pour des solutions participatives dans le respect à la fois de la ressource en eau et de l'agriculture

L'EAU : CLÉ DE VOÛTE DE L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La souveraineté agricole et alimentaire nécessite de promouvoir une agriculture capable de résister et de s'adapter au changement climatique, qui s'appuie sur une gestion efficiente, durable et économique de l'eau.

Dans un territoire en tête de bassin, une stratégie de gestion dynamique et durable de la ressource en eau est essentielle pour le maintien des écosystèmes et la pérennité des exploitations agricoles.

Au-delà des pratiques agricoles listées ci-dessus, une des solutions repose sur la création et la restauration de plans d'eau, qui est une réponse directe à des régimes de précipitations de plus en plus irréguliers et imprévisibles, plus abondants l'hiver que l'été.

Un plan d'eau idéal est un plan d'eau permettant aux exploitations agricoles de se maintenir sur le territoire, tout en répondant aux exigences environnementales et sociétales. Il doit répondre à plusieurs objectifs, dont certains sont précisés ci-après.

- **Souveraineté agricole**

- Les plans d'eau assurent le potentiel agricole du territoire et pérennissent les filières agricoles actuelles et à venir, et sont le socle d'une souveraineté alimentaire répondant aux besoins des populations ;

- **Sécurité alimentaire**

- Les plans d'eau sont indispensables pour assurer les besoins alimentaires des populations

- **Limitation de l'impact des précipitations intenses sur une période courte**

- Répondre aux politiques d'aménagement du territoire. Le stockage de l'eau fait partie des solutions pour éviter et atténuer les inondations futures,

Par ailleurs, un plan d'eau permet de :

- Stocker l'eau quand elle est disponible, pour éviter les conflits quand la ressource est rare, et ainsi avoir la possibilité de maintenir les niveaux d'étiage
- Assurer un « effet tampon climatique » près des zones irriguées (il rafraîchit les alentours),
- Maintenir la biodiversité (notamment en période de sécheresse),
- Lutter contre les incendies.



Retenue de Fauverney (21)

- **Les origines possibles à privilégier pour l'eau du plan d'eau :**
 - Eaux de ruissellement et de toiture
 - Eaux usées traitées de stations d'épuration
 - Prélèvements en rivière lors de périodes de hautes eaux
 - Eaux usées traitées industrielles
- **Pour qui ?**
 - Multi-usages, pour les habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté

Une retenue multi-usages



Pratiques sportives et espaces de fraîcheur



Productions locales (maraîchages par exemple)



Jardins partagés



Luttes contre les incendies

Il est aussi possible de limiter l'évaporation de l'eau de ces plans d'eau, par exemple par l'installation de panneaux photovoltaïques flottants qui contribueront à produire une énergie renouvelable.

Les plans d'eau s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement du territoire et participent à la transition climatique de la société.

Exemple d'une réalisation multi-usages : Bassin de Boulouze à Fauverney

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
ASA du Champaison, 32 ha de zones imperméabilisées

L'ouvrage de 220 000 m³ a pour vocation :

- la rétention des eaux pluviales
- le soutien d'étiage du ruisseau du Champaison
- le stockage d'eau pour l'irrigation



Un apport de pluie de 10 mm permet d'alimenter le bassin à hauteur de 3 500 à 4 000 m³.

Le bassin est actuellement à son volume maximum, ce qui signifie que toute pluie supplémentaire repartira dans le milieu et ce de façon douce, permettant au milieu de l'absorber.

Exemple : du 18 octobre 2023 au 6 novembre 2023, 180 mm de pluies ont permis de remplir 63 000 m³ (ces chiffres sont les plus significatifs jusqu'à 2025). Soit l'équivalent du besoin d'eau pour produire 35 ha de pommes de terre (35 x 50 000 kg/225 g) correspondant à 7 millions de portions de frites.

NOUS APPELONS À UNE MOBILISATION FORTE DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR PRÉSERVER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE NOS CONCITOYENS

Notre territoire a l'opportunité de devenir un modèle d'adaptation au changement climatique pour peu qu'il y ait :

- Un soutien financier conséquent et stable, garantissant l'investissement dans les transitions agricoles, les infrastructures hydrauliques pour favoriser l'attractivité du territoire et de l'agriculture pour les générations futures et la lutte contre les incendies,
- Un accompagnement technique solide des exploitations agricoles pour leur permettre d'adopter des pratiques adaptées renforçant le développement et la préservation de la biodiversité,
- Une gouvernance collective de la ressource en eau basée sur l'intérêt général de l'agriculture, le potentiel agricole, la souveraineté agricole et alimentaire, et la préservation de la ressource en eau

Ensemble, garantissons un avenir agricole dynamique avec nos agriculteurs et qui offre une opportunité d'assurer à nos populations, une alimentation accessible de qualité et en quantité, en assurant une gestion durable des ressources naturelles.

ABSTRACT

Face aux enjeux d'adaptation au changement climatique, mais aussi d'adaptation aux bouleversements économiques et sociaux, nous croyons en une agriculture forte qui puisse assurer à chacune et chacun une alimentation de qualité et en quantité suffisante.

Nous nous inscrivons pleinement dans la loi d'orientation agricole, qui déclare la protection de l'agriculture d'intérêt général en ce qu'elle assure la souveraineté agricole et alimentaire de la Nation. En tant qu'élément essentiel du potentiel économique national, l'agriculture mérite bien un manifeste !

Nous appelons les décideurs politiques à soutenir activement les initiatives locales visant à renforcer la capacité de notre agriculture à faire face aux défis climatiques, économiques, sociaux et géopolitiques d'aujourd'hui et de demain.

Garantir la pérennité de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de la région passe par un accès assuré à l'eau, qui en tant que ressource doit faire l'objet d'une utilisation efficace, économe et durable.

Nous exhortons donc les collectivités, les financeurs et les acteurs agricoles à se mobiliser pour mettre en œuvre ces solutions, garantissant ainsi un avenir positif et sécurisé pour l'agriculture de la Bourgogne-Franche-Comté. Autant dire à la région elle-même !

GLOSSAIRE

Gestion concertée (de l'eau) : Démarche visant à arrêter des décisions en associant les acteurs concernés, et notamment les utilisateurs, sur un problème de gestion de l'eau. (1)

Résilience : **aptitude d'un système**, d'une collectivité ou d'une société potentiellement exposée à des aléas **à s'adapter** en opposant une résistance ou en se modifiant afin de parvenir ou de continuer à fonctionner convenablement avec des structures acceptables. (2)

Eau virtuelle : L'eau virtuelle est l'ensemble des consommations d'eau nécessaire à une production, agricole ou industrielle, ou à un service. En d'autres termes, cela correspond à la quantité totale d'eau nécessaire pour produire quelque chose. Le concept d'eau virtuelle est utilisé pour évaluer l'empreinte environnementale d'un produit, d'un service, des échanges commerciaux entre pays ou d'un mode de vie. (3)

Sobriété : utilisation efficace, économique, efficiente de l'eau.(4)

1.1.Source : Ministère de l'Environnement

2.2.Source : Organisation des Nations Unies

3.3.Source : Futura Sciences

4.4.Source : Code de l'Environnement

***Nous, les signataires, sommes en accord avec le manifeste.
Pour une eau au service de la souveraineté agricole et
alimentaire : un avenir positif et pérenne pour l'agriculture de
la Bourgogne-Franche-Comté.***

Pour signer :

<https://forms.office.com/e/aFvmSaGWsT?origin=IprLink>

